

« Piloter une démarche de qualité de vie au travail »

Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mieux cerner le concept de QVT ○ Mieux cerner les enjeux ○ Analyser les mesures de l'accord ○ Mettre en place la démarche d'amélioration de la QVT ○ S'engager dans une démarche d'amélioration continue
Contenu du programme	<ol style="list-style-type: none"> 1. COMPRENDRE : de quoi s'agit-il et de quoi parle-t-on ? <ul style="list-style-type: none"> ● Historique du concept ● La QVT : quels intérêts et quels enjeux pour les entreprises aujourd'hui ? ● Définitions : RPS, stress, Qualité de vie au travail, bien-être au travail, égalité professionnelle... ● Les différentes pistes d'action de la QVT : l'organisation du travail, les relations de travail, l'environnement dans le travail, la pénibilité... ● Le cadre légal et réglementaire : que dit l'ANI du 19 juin 2013 et que dit la loi ? ● Les acteurs de la démarche : qui est concerné et qui faut-il associer à la démarche ? ● La QVT : un outil de dialogue social et de performance sociale 2. AGIR : Mettre en place la QVT <p>Les quatre étapes de la démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le cadrage de la démarche : quelle définition, quels enjeux, quels objectifs pour quelle dimension ? ● Le diagnostic : qui, quoi, quand, comment et pourquoi ? ● La mise en œuvre ou l'expérimentation : l'accord, le plan d'action ● Le suivi : la construction des indicateurs de réussite 3. S'ENGAGER dans une démarche d'amélioration continue <ul style="list-style-type: none"> ● Eléments méthodologiques pour une conduite du changement respectueuse de la santé psychosociale des professionnels ● Mettre en place une instance de suivi : observation, comité, commission ● Evaluer les actions mises en œuvre ● renégocier avec les partenaires sociaux
Modalités pédagogiques	<p>Alternance d'apports méthodologiques théoriques et d'exemples concrets issus du contexte et de l'environnement professionnel. Pédagogie destinée à favoriser la dynamique de groupe Etudes d'accords Support : diaporama sur Power point</p>
Durée	<p>2 jours</p>
Public	<p>Toute personne ayant en charge la mise en œuvre de la démarche (RH, CHSCT, dirigeant, responsables HSE...)</p>